Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 9 (1933-1934)

Heft: 10

Rubrik: Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dans lequel ces six hommes auraient trouvé un abri certain s'ils n'avaient pas été paralysés par la peur. »

Ce caractère de véritable démence que revêt la peur est très fréquent. Un officier de la Légion étrangère, le commandant Dégot, raconte qu'un homme s'approcha de lui au cours d'un combat et lui dit qu'il avait brûlé toutes ses cartouches. « Je l'envoie en arrière pour se ravitailler. Un autre légionnaire a entendu, il jette ses cartouches, s'approche aussi et demande à quitter la ligne. Je lui donne l'ordre avec menaces de rejoindre sa place, il ne m'écoute pas et se dirige vers l'arrière. Je le frappe violemment au visage; l'homme chancelle et reprend sa marche. Je le regarde; il a les yeux hagards, la pupille dilatée, le regard fixe; sa marche saccadée est celle d'un automate. Cet homme, certainement, ne voit pas, n'entend pas, ne pense pas. »

Chose curieuse, ce n'est pas toujours la crainte de perdre la vie qui provoque une peur insurmontable.

Voici encore un incident, que rapporte le général français Bruneau, qui en fut le témoin oculaire:

« A l'une des chaudes batailles de 1870, le 18 août, je crois, un général envoie l'un des officiers de son état-major porter un ordre à une troupe violemment engagée. L'officier s'élance, mais arrivé dans la zone où les balles sifflent, où la mort hurle, ses nerfs le trahissent. Il fait demi-tour, revient et se glisse dans les rangs de l'état-major. Sa présence est remarquée, on l'interroge; il part une seconde fois; il revient, comme avant, sans avoir communiqué l'ordre. Enfin, pour la troisième fois, il s'élance; on le suit du regard, et on le voit, lorsqu'il est arrivé dans la zone de mort, lever les bras d'un geste de désespoir, saisir son pistolet et se brûler la cervelle.

Contre la peur, cet homme de cœur ne trouva de refuge que dans la mort. »

Contre la perspective de la peur, l'homme désireux d'être brave doit lutter par l'éducation de soi-même tous les jours de la vie. Il doit apprendre à n'avoir peur que de la peur. La volonté ne peut pas tout, mais elle peut l'essentiel. Elle n'empêchera pas les phénomènes purement organiques: pâleur, tremblement, trouble des intestins; mais elle empêchera de commettre l'acte lâche. De dix soldats au feu, cinq s'enfuient et cinq restent. Qui est-ce qui a maintenu les cinq derniers en face du danger? La volonté et peut-être aussi l'exemple du chef.

On trouve des hommes qui, dans les plus grands périls qui surviennent le plus à l'improviste, conservent tout leur sang-froid et n'éprouvent aucune émotion. Ils sont rares ces hommes-là, mais il y en a. De leur existence, on peut conclure à deux sortes de bravoure, celle de l'individu qui n'a pas peur et la bravoure de celui qui a peur. La première n'est qu'absence d'émotion; la seconde est volonté, elle est vertu; c'est celle que le jeune homme doit apprendre à acquérir. « Si je n'avais eu peur, où serait le courage? » a dit un poète dramatique-psychologue et moraliste, par la bouche d'un de ses personnages.

On connaît l'attitude d'Henri IV, qui tremblait au combat et se jetait toujours au plus fort de la mêlée en disant: « Henri, tu n'es qu'un pleutre! » Et le mot de Turenne, surmontant son émotion: « Tu trembles, carcasse! Tu tremblerais bien plus, si tu savais où je te mènerai demain. »

Petites nouvelles

Après une longue carrière au service de son pays, le colonel Henri Lecombe, instructeur des troupes du génie, a donné sa démission et le Conseil fédéral l'a acceptée.

Bourgeois de St-Saphorin, Henri Lecombe est né à Lausanne le 20 octobre 1869, fils du chancelier Ferdinand Lecombe. Après de brillantes études à Lausanne et à West-Point (Etats-Unis), et après avoir conquis son diplôme d'ingénieur, il se voua à la carrière militaire. Lieutenant du génie en 1894, il parcourut toute la filière jusqu'au grade de colonel auquel il fut promu en 1917. Dès 1896 il entrait dans le corps d'instruction du génie. Ce sont donc 38 ans qu'il a passés au service de la Confédération comme instructeur.

Technicien et officier distingué, le colonel Henri Lecombe collabora activement à la « Revue Militaire Suisse ». Il donnait aussi à la « Gazette de Lausanne » des articles militaires très remarqués.

Nous lui souhaitons de pouvoir jouir pleinement d'une longue et heureuse retraite, juste récompense d'une vie de labeur et de dévouement.

*

Réunie dernièrement pour délibérer du cas du lt. Pointet, la section de Neuchâtel de la Société des officiers a pris la décision suivante, à une très grosse majorité et après de longs débats:

« Le lt. Pointet a communiqué à la presse les pièces de l'enquête dont il a été l'objet et excité l'opinion publique contre les autorités militaires dont il dépend.

Une assemblée publique ayant été convoquée à la Rotonde, à Neuchâtel, par la Ligue des droits de l'homme, assemblée à laquelle son commandant de bataillon était également invité à paraître, le lieutenant Pointet y a pris la parole pour discuter son propre cas en opposition ouverte avec ses chefs.

Cette attitude est indigne d'un soldat. Même en dehors du service, un officier a des obligations de discipline et de tenue morale que le lt. Pointet a méconnues. Le rôle qu'il s'est donné froisse profondément l'idéal que la Société des officiers s'efforce de cultiver entre ses membres et le lt. Pointet ne saurait plus, désormais, régner la confiance mutuelle sans laquelle il n'est pas de camaraderie.

Par conséquent, l'assemblée décide de demander au comité de la Société cantonale neuchâteloise des officiers de convoquer l'assemblée des délégués pour lui proposer l'exclusion du lt. Pointet de ladite Société cantonale, en application de l'art. 3, alinéa 3, de ses statuts. »

*

Nous apprenons que l'Ecole de Recrues d'Infanterie I/1 qui devait avoir lieu du 14 mars au 19 mai 1934 à Lausanne, s'effectuera bien à la date ci-dessus, mais à Genève, à la caserne de Plainpalais où nos recrues auront le plaisir de bénéficier des récents et importants travaux effectués par l'Etat de Genève pour assurer tout le confort possible à ses futurs soldats.

*

Un atelier va être installé au réfectoire de la Tavannes Watch Co, à Tavannes, pour la fabrication de 10,000 tentes militaires.

Voilà qui fera plaisir à Nicole dont le grand argument est maintenant (depuis qu'il est au pouvoir): « J'admettrai l'armée lorsque celle-ci sera l'instrument des travailleurs. Pour l'instant elle est aux mains des fascistes! »

Il y a malgré tout un progrès et gageons que dans quelques années l'armée n'aura pas de plus chaud partisan que M. Nicole. Mais n'est-il pas vrai que la politique fait de tout homme une girouette qui se meut au gré des vents?

*

La Société des Nations a publié au sujet du commerce international des armes les statistiques portant sur la période de 1925 à 1930.

Trente-cinq nations et colonies ont exporté des armes et des munitions pour une valeur globale de 77 millions de livres sterling or. L'Angleterre intervient pour un tiers de cette somme. Ces statistiques ne portent naturellement pas sur les armes de chasse.

En 1930, l'Angleterre a concouru pour 30,8 % à l'activité en question, pour une valeur de 11'343,000 livres or. Viennent ensuite la France (12,9 %), les Etats-Unis (11,17 %), la Tchécoslovaquie (9,8 %) et la Suisse (7,8 %).

Il est à noter que la moitié de l'exportation anglaise est destinée à ses colonies, aux dominions et à l'Inde.

Les débouchés de ce matériel sont l'Espagne, le Japon, la Chine, la Grèce, le Chili, la Hollande et la Bolivie.

Un souvenir du temps passé

Chacun connaît l'importance de la bataille de Waterloo dans l'histoire du XIXe siècle, mais peu savent qu'un de nos compatriotes contribua grandement à la victoire des puissances coalisées contre Napoléon. Ce Suisse, Victor de Constant, chef d'état-major de l'armée néerlandaise sous les ordres

du prince d'Orange, prit, le 15 juin 1915, en l'absence de son chef, une initiative dont l'influence fut décisive sur les opérations.

De Constant, d'une famille à demi-vaudoise, à demi-genevoise, eut toujours le goût des armes. Très jeune, il s'engagea comme officier dans les Gardes-suisses au service de France, et il assista au terrible massacre du 10 août 1792, risquant lui-même de périr sous les coups des révolutionnaires.

Dès le matin, l'attaque des Tuileries commença. Tout le monde connaît l'héroïque résistance des Suisses qui ne reculèrent qu'écrasés par le nombre, et sur l'ordre du roi de déposer leurs armes. De Constant, qui s'était vaillamment battu, parvint, au moment du massacre final, à se cacher quelques instants dans une cave du corps de garde; mais se voyant près d'être découvert, il tenta de sortir. Otant son habit, cachant son épée de manière que les ennemis ne pussent la prendre, il saisit une bûche de bois et s'élança dans la mêlée en criant et jurant. Les assaillants ne l'identifièrent pas immédiatement; malgré quelques coups de baïonnette, il put s'échapper et se réfugier dans le grenier d'un hôtel garni. Il y passa la nuit et de là se rendit chez des amis qui le cachèrent.

Comme tous ceux qui avaient quelque relation connue avec des Suisses étaient surveillés, de Constant changeait souvent de logement, déjouant les recherches. Un jour même, son hôte, un banquier genevois chez lequel il s'était réfugié, sommé de montrer la maison, habilla le jeune officier en valet de chambre. Le soi-disant domestique accompagna du haut en bas des appartements ceux qui le cherchaient, tenant la chandelle pour éclairer les recoins obscurs!

Enfin, de Constant put quitter Paris, il arriva en Suisse, sans argent et presque sans habits.

Ces heures terribles auraient pu le décourager du métier des armes. Il n'en fut rien, puisqu'il s'engagea au service de la Hollande où sa carrière fut glorieuse.

Amicale de la Bttr. de Camp. 1

La liste déjà bien longue des « Amicales » va bientôt s'enrichir d'une sœur. En effet, bien des fois, durant les beaux jours passés sous les armes, l'idée avait été émise de créer aussi, à l'instar des autres unités, une amicale de la Bttr. de Camp. 1, qui aurait pour but principal de grouper dans la vie civile, les artilleurs, officiers, s/officiers et soldats, incorporés ou ayant été incorporés dans cette unité. Ainsi faisant, établir un contact plus étroit entre les artilleurs qui sont toujours en service actif, et ceux qui ne le sont plus, tout en renforçant les liens d'amitié et de bonne camaraderie qui font la force d'une unité.

L'an dernier, cette idée prit corps définitivement, et un groupe d'artilleurs prit la chose en mains, en parfait accord avec le Corps des officiers de la Bttr., qui se déclarèrent tous prêts à donner leur appui pour donner l'impulsion nécessaire à ce groupement que l'on voulait compact et viable. Un comité provisoire, nommé lors d'une soirée de batterie qui eut lieu à Moudon à l'issue du dernier cours de répétition, a travaillé depuis. Des statuts ont été élaborés, et plus de trois cent membres, actifs ou anciens, dont les adresses étaient plus ou moins connues, ont été convoqués, ainsi qu'une trentaine d'officiers de tous grades. Maintenant, tout est prêt pour aller de l'avant et la première assemblée générale est fixée au dimanche 4 février 1934 au Casino de Morges. Il y est prévu l'ordre du jour suivant: le matin, dès 10 h. 45, séance de constitution, nomination du comité définitif et adoption des statuts; l'après-midi: banquet, puis partie récréative et visite du musée militaire à l'arsenal. Voilà donc une belle journée en perspective et de quoi dérider les plus moroses!

Il n'est pas méconnu que les temps actuels sont durs et que chacun est éprouvé dans la mesure qui lui est propre, mais nous sommes cependant certains que le respect que chaque artilleur porte à l'arme qui lui est chère, et le désir d'être agréable aux organisateurs, feront vaincre ces petites difficultés d'ordre matériel, et que tous, sans exception, répondront « Présent » à l'appel qui leur est fait. Ce sera ainsi pour chacun une bonne occasion de se retrouver en connaissances, entre amis, et, il sera toujours agréable de passer quelques instants en leur présence. Bien entendu, nous comptons aussi beaucoup sur la présence des anciens de la *une* et sur tous ceux qui, touchés par ces lignes, n'auraient pas reçu de convocation par le fait que leur adresse était inconnue du comité. Vieux artilleurs à barbe grise, venez compléter notre grande famille, vous serez tous les bienvenus; votre présence parmi nous rendra plus évidente encore cette vérité, qu'il ne peut y avoir de salut que dans l'esprit de cohésion et d'amitié. Nous faisons appel à tous, non seulement comme soldats, mais comme patriotes profondément attachés aux doctrines de notre pays, gardiennes de notre liberté.

Artilleurs de la *une*, vieux ou jeunes, tous debout. — Et le mot d'ordre, « Tous à Morges le 4 février prochain ».

Le président du comité provisoire:
H. Mayor, sergent.

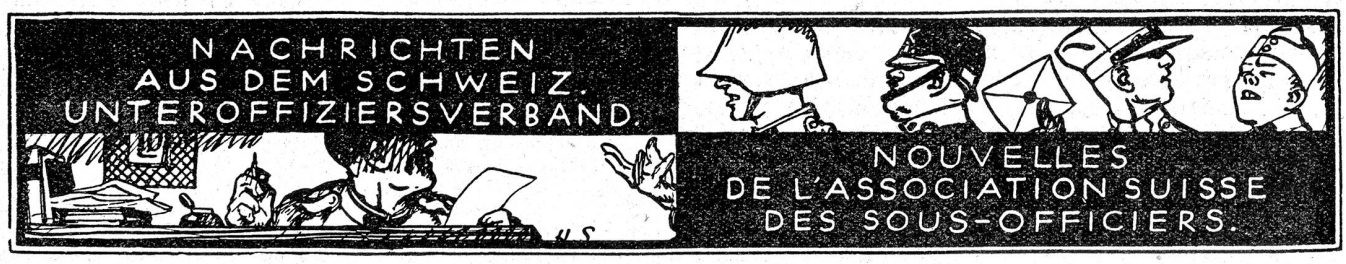

Zentralsekretariat: Sihlstraße 43, Zürich. Telephon 57.030
Briefadresse: Postfach Zürich-Bahnhof Paketadresse: Sihlstraße 43, Zürich 1

Pistolenschießen

In Nr. 25 vom 24. August 1933 unseres Verbandsorganes hat der Zentralvorstand die Unterverbände und Sektionen ersucht, ihre Abänderungsvorschläge zu den bestehenden Reglementen bis 15. Oktober 1933 einzureichen.

Einer der wichtigsten eingereichten Anträge dürfte derjenige sein, daß eine Sektion die Aenderung des Pistolen-Scheibenbildes vorschlägt, d. h. es soll die bisherige Scheibe P durch eine Scheibe mit dem Scheibenbild H (Brustscheibe) ersetzt werden (siehe Skizze). Die bisherige Einteilung 1 Meter in 10 Kreise soll beibehalten werden, nur mit dem Unterschied, daß die außerhalb der Figur H, im Bereiche der Kreise 6—8 liegenden Treffer nur noch mit 5 Punkten bewertet werden; 6er, 7er und 8er würden nach dem Antrage dieser Sektion also nur noch durch die Figurentreffer erreicht. Eine Ausnahme würde jedoch beim 8er, als Tiefschuß, gemacht, der voll bewertet würde.

Weiter wird beantragt, die bisherige Schußzahl 16 zu belassen, dagegen soll die zweite Passe, 8 Schüsse, als *Schnellfeuer* in einer Minute geschossen werden. Den *Revolverschützen* wäre in der Weise entgegenzukommen, daß diese 10 Schüsse als Einzelfeuer und nur 6 als Schnellfeuer zu schießen hätten. Durch dieses Entgegenkommen würde der bisherige Zuschlag für Revolver dahinfallen.

Der Antrag wird ungefähr wie folgt begründet: Der SUOV bezweckt mit der Disziplin Schießen, seine Mitglieder für den Kampf auszubilden. Es sei deshalb notwendig, sich bei den Uebungen möglichst gut der Wirklichkeit anzupassen, was durch die Einführung der vorgeschlagenen Scheibe und des Schnellfeuers am ehesten möglich sei.

Da dieser Antrag einer speziellen Prüfung bedarf, hat der Zentralvorstand beschlossen, bevor er dazu definitiv Stellung nimmt, denselben im Zentralorgan zur Diskussion zu bringen, um so auch die Auffassung der Sektionen und der einzelnen Mitglieder kennenzulernen. Die Sektionsvorstände und ihre Mitglieder werden deshalb ersucht, in den nächsten Nummern